



**Office Notarial Laurence LICHTENBERGER
et Elisabeth NARDONE SEYWERT
Notaires associées**

Coordonnées de l'Office :

Résidence le 39
39 rue Eugène Jacquet
33000 BORDEAUX

Tél. : 05 56 05 36 30

laurence.lichtenberger@notaires.fr

elisabeth.seywert@notaires.fr

Bordeaux, le 2 avril 2025.

Dossier suivi par
Elisabeth SEYWERT
elisabeth.seywert@notaires.fr

**VENTE BOBST
1000288 /ES /ES /**

ATTESTATION

Je soussignée, **Maître NARDONE SEYWERT Elisabeth** notaire à
BORDEAUX 39 rue Eugène Jacquet,

**Certifie et Atteste avoir été chargée d'établir par AZUREVA et la SCI LO
OUSTAU un acte constatant l'existence d'une servitude de passage de
réseaux électriques existant depuis 2001 suivant convention sous seing privé
avec extension suivant le même tracé en servitude de passage de réseaux
d'eau,**

Fonds dominant

La parcelle sise sur la commune de LACANAU cadastrée section DB N7
pour une contenance de 35a97ca propriété de la SCI LO OUSTAU PORT VIELH
RCS BORDEAUX 916 672 647

Fonds servant

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250603-DL27052025-24-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2025

Les parcelles sises sur la commune de LACANAU cadastrées section DB N° 2 pour une contenance de 6ha35a45ca et DB N° 4 pour une contenance de 8a93ca propriété de AZUREVA **LACANAU** Allée du Vieux Port 33680 LACANAU MEDOC

La parcelle sise sur la commune de LACANAU, cadastrée section DB N°5 pour une contenance de 1ha93a78ca.

Dans les termes ci-après

Servitude de passage de gaines de réseaux électriques et canalisations eaux

Les propriétaires des fonds dominants rappellent que leurs fonds sont grevés depuis 2001 au profit du fonds dominant d'une servitude de passage de réseau électrique dont le plan est annexé aux présentes.

Ils déclarent vouloir publier ladite servitude au service de la publicité foncière.

A ce titre ils sont requis le notaire soussigné à l'effet d'inscrire ladite servitude dans les termes ci-après :

A titre de servitude réelle et perpétuelle, les propriétaires du fonds servants constituent au profit du fonds dominant, un droit de passage en tréfonds d'une canalisation souterraine des eaux ainsi que le droit de passage des gaines permettant l'alimentation en électricité du fonds dominant.

Ce droit de passage s'exerce à une profondeur minimale de 60 cm et ce exclusivement sur une bande d'une largeur de 1,50 mètre et une longueur suivant emprise matérialisée ci-après (plan de 2001).

En ce qui concerne la servitude du réseau d'eau, elle sera implantée aux frais du propriétaire du fonds dominant aux normes actuellement en vigueur et par les services compétents.

Le propriétaire du fonds dominant fera entretenir cette servitude à ses frais exclusifs sur la partie de sa propriété.

Il s'oblige à faire remettre à ses frais le fonds servant dans l'état où il a été trouvé tant avant les travaux d'installation qu'avant tous travaux ultérieurs de réparation ou entretien, de manière à n'apporter à son propriétaire que le minimum de nuisances.

En cas de détérioration apportée à cette canalisation ou à ces gaines du fait du propriétaire du fonds servant, ce dernier devra en faire effectuer à ses seuls frais la réparation sans délai.

Etant précisé que toutes les interventions techniques et l'entretien sur cette servitude ne pourront être effectués que par les services compétents autorisés en la matière et non par le propriétaire du fonds dominant lui-même. A ce droit de passage en tréfonds s'accompagne également la mise en place des compteurs en surface ou enterrés.

La présente servitude sera consentie sans indemnité.

Pour la perception de la taxe sur la publicité foncière et de la contribution de sécurité immobilière, cette obligation de faire est estimée à la somme de 500 euros.

Les frais de ladite constitution seront à la charge exclusive du propriétaire du fonds dominant.

Maître Elisabeth SEYWERT

Maître Elisabeth SEYWERT

Fait à BORDEAUX

Le 02 avril 2025



	M^e Elisabeth NARDONE SEYWERT
	39 rue Eugène Jacquet
	33000 BORDEAUX
	Tél. 05 56 05 36 30 elisabeth.seywert@notaires.fr

Accusé de réception en préfecture
033-213302144-20250603-DL27052025-24-DE
Date de réception préfecture : 03/06/2025